

CaP Finistère

6 juillet
Fête fédérale à Guilers

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1010
VENDREDI 5 JUILLET 2013

Dispensé de timbrage BREST CTC

Une exigence forte

Le rapport Duron « Mobilité 21 » a été fraîchement accueilli, dans presque toute la France. Mais dans le Finistère ces conclusions sont unanimement rejetées et les élus socialistes sont particulièrement déterminés à faire valoir les spécificités de notre département.

Bretagne et le Cotentin. Elle s'en est bien servie en installant à leur pointe un port de guerre : Brest et Cherbourg.»

Le maire de Quimper et son homologue de Brest, François Cuillandre, ont, dès la publication du rapport Duron, tenu une conférence de presse commune pour exprimer leur mécontentement et rappeler leur détermination.

Dans son discours, prononcé le 27 juin à l'occasion de la session du Conseil régional, Richard Ferrand, président du groupe socialiste à la Région, a, en préalable, replacé les responsabilités de chacun et rappelé que « si la droite n'avait pas tout promis, partout, et à la France entière... pour un total de 250 milliards, alors que seuls 2 par an sont au mieux dans les caisses de l'État, le gouvernement n'aurait pas à réaliser l'opération vérité à laquelle il se livre ». Pour l'élu du centre Finistère, « obtenir des inscriptions à un schéma fictif, c'est de la fausse monnaie! ».

Ce n'est pas la première fois que les Finistériens demandent à l'État de corriger cette péninsularité. Le désenclavement est, pour les élus du Finistère, un combat permanent. « Le plus bel exemple en a été le Plan routier breton, décidé par le général de Gaulle à l'automne 1968, solennellement confirmé à Quimper dans son ultime discours, le 2 février 1969 », a rappelé Bernard Poignant. Mais il y en a eu d'autres, comme la bataille du rail des années 60, pour obtenir une « annexe B ter », atténuant la tarification ferroviaire pour les marchandises partant du Finistère.

Pour le président du groupe socialiste à la Région, il faut sans cesse rappeler la cohérence du Triskell des transports breton, avec un grand aéroport international breton à Nantes et deux lignes grande vitesse vers Rennes et Brest, tandis qu'un barreau Rennes-Nantes vient parfaire le tout, avec une RN 164 enfin achevée à deux fois deux voies.

« C'est la concomitance de l'ensemble que nous défendons... la remise en cause éventuelle d'une partie remettrait en cause le tout », a prévenu Richard Ferrand.

Car, la Bretagne n'est pas une région comme les autres. « La France ne compte que deux péninsules », rappelait, le 28 juin, Bernard Poignant sur son site internet www.bernard-poignant.fr. « La



TGV en Finistère : un long combat

Avec ces exemples, le maire de Quimper veut rappeler que le combat pour compenser la périphérie du Finistère ne date pas d'aujourd'hui et que les élus socialistes ne baisseront pas les bras. Car, comme l'a rappelé Bernard Poignant : « les Bretons sont têtus et les Finistériens le sont deux fois plus. »

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 4/07/2013



Dossier de la semaine

Le nouveau monde



Vie de la Fédération

Les sections au travail



Interview

Un rôle d'apaisement

Avec Nicolas Cadène

Municipales

Dans la plupart des communes du Finistère, la droite a lancé la campagne des Municipales. Les électeurs perçoivent bien les enjeux internes à l'UMP dans les choix des têtes de listes dans les grandes villes. Ils ont bien compris que ce scrutin s'inscrit pour la droite dans un processus de reconquête électorale de la Bretagne, voire de revanche. Mais pour quel projet ?

Pour le Parti Socialiste, les élections municipales doivent permettre aux électeurs de se prononcer sur des projets municipaux pour l'urbanisme, l'éducation, le sport, la culture... Il ne s'agit pas du troisième tour de la Présidentielle mais d'un scrutin local destiné à élire les équipes qui, dans les municipalités et les intercommunalités, mettront en œuvre les politiques voulues par les électeurs.

PS29

EMR à Brest



Les énergies marines renouvelables (EMR) représentent un enjeu essentiel pour la Bretagne et, en particulier, la région de Brest, mais aussi pour la France entière, ont expliqué les responsables universitaires et industriels au président de l'Assemblée nationale lors de son passage sur le port de Brest, le 28 juin.

« Nous sommes en attente de financements de l'état pour France Énergie Marine et pour les projets d'éoliennes flottantes », a d'emblée signalé François Cuillandre au président de l'Assemblée nationale.

La cité du Ponant est un centre universitaire et scientifique de réputation mondiale. Alors que l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a mis près de 25 ans à organiser sa filière sciences de la mer, il est vital pour elle que la ministre de l'Enseignement supérieur conserve cette dénomination dans son projet de réforme des masters, a expliqué le président de l'Université, Pascal Olivard. Cette question de visibilité est vitale pour Brest alors que l'UBO s'inscrit dans une compétition universitaire mondiale.

Les énergies marines renouvelables représentent un enjeu très fort pour le port de Brest. La région Bretagne y investit fortement afin de permettre le développement d'une filière industrielle, porteuse d'emplois et de valeur ajoutée.

Or, dans la compétition mondiale, la France recule. En avance sur ces concurrents il y a encore 15 ans, elle est maintenant dépassée par des pays comme le Danemark, l'Espagne ou la Chine. Les responsables scientifiques et industriels ont expliqué les raisons de ce décrochage à Claude Bartolone. Les normes allongent inutilement les délais pour les tests des machines. Les financements de l'État se font trop souvent attendre et les industriels ont besoin d'engagements fermes concernant la législation applicable aux installations industrielles en mer mais aussi le prix de rachat de l'électricité produite par les hydroliennes, des éoliennes posées ou flottantes.

La filière des énergies marines renouvelables a réalisé de gros investissements pour que Brest devienne un port de référence. Il ne faudrait pas que tous ces efforts soient réduits à néant pour des raisons administratives.

Le nouveau monde

Face à une droite revancharde, Claude Bartolone appelle les socialistes à défendre leurs convictions avec détermination.



« La justice guide notre action »

Depuis le 6 mai 2012, le président de l'Assemblée Nationale ne regrette rien, sauf peut-être un élément : « **Nous n'avons pas assez insisté, lorsque nous avons été élus, sur l'état du pays et de ses finances après 15 ans de droite** », a-t-il indiqué aux 200 personnes venues l'écouter à la salle du Roudour de Saint-Martin-des-Champs, à l'invitation du député Gwenegon Bui et du sénateur Jean-Luc Fichet.

« **Nous nous sommes lancés dans l'action avant même les Législatives parce que nous savions que les Français étaient impatients** ». Mais il ne faut pas avoir la mémoire courte. « **Je ne regrette ni Sarkozy, ni les Fouquets, ni la politique injuste menée par le gouvernement Fillon** », a rappelé Claude Bartolone qui a dénoncé la mauvaise foi des députés UMP qui osent pousser des cris d'orfraies alors qu'ils ont augmenté la dette de 600 milliards d'euros.

Le président de l'Assemblée Nationale a invité les socialistes à engager un vrai débat politique sur la nature même du projet qu'ils défendent. « **On a vu, durant le dernier quinquennat, celui que voulait imposer la droite : celui de l'individualisme triomphant. À coup de cadeaux fiscaux, tout était fait pour favoriser les plus fortunés : vous ne voulez pas inscrire votre enfant dans une crèche ? Qu'à cela ne tienne, vous aurez une ristourne fiscale pour embaucher quelqu'un qui le gardera à domicile.** » Toute la politique menée par la précédente majorité reposait sur ce préjugé idéologique : il aurait suffi

d'arroser le sommet pour que l'ensemble de la pyramide soit irriguée. Mais force est de constater que les plus riches ne l'entendent pas de cette oreille et ne partagent pas spontanément leurs richesses.

« **Notre projet n'est pas celui-là** », a insisté Claude Bartolone, pour qui un nouveau monde est en train de naître. On ne peut plus parler de crise car, depuis le choc pétrolier de 1973, l'Europe et la France sont en crise permanente. Une crise est par essence passagère. Or, nous sommes face à un phénomène bien plus important. Et la question essentielle à laquelle les responsables politiques doivent répondre est : quelle sera la place de la France et de l'Union Européenne dans ce nouveau monde ?

« **Nous, nous faisons le pari de la jeunesse et de l'innovation.** » Car, dans l'Europe, la France doit compter sur sa natalité dynamique. C'est pour cette raison que le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a décidé de créer 60 000 nouveaux postes dans l'Éducation nationale. Dans le nouveau monde qui émerge, l'éducation et la formation seront des atouts déterminants.



Claude Bartolone à Morlaix, le 27 juin

Aujourd'hui, les socialistes doivent être fiers de l'action menée par le gouvernement et la majorité dans un contexte très difficile. « **L'élection législative partielle de Villeneuve-sur-Lot a montré que nos électeurs se sont abstenus. Ils ont ainsi montré leur mécontentement. Mais ils ne se sont pas tournés vers d'autres candidats.** » C'est pourquoi Claude Bartolone a invité les adhérents socialistes à tenir un langage de vérité et à rappeler que la Justice guide toujours l'action de la gauche au pouvoir. 🇫🇷

Les sections au travail

Les sections socialistes ne sont pas que des machines électorales mobilisables pour recouvrir d'affiches les panneaux d'expression libre ou déposer des tracts dans toutes les boîtes aux lettres d'une commune.

« Elles doivent aussi être des lieux de réflexion et de débat », rappelle Franck Respriget, secrétaire fédéral en charge des sections.

Pour les aider dans cette tâche, le secrétariat fédéral a envoyé à tous les secrétaires de section une série de propositions de débats et de pistes de réflexion. « Elles étaient regroupées sous trois grandes thématiques, l'économie et le social, les questions de société et l'Europe », expliquent Franck Respriget et Catherine Milin, permanente de la Fédération.

17 sections ont répondu à cette première invitation. « C'est un bon début », estime Franck Respriget. « C'est d'autant



Franck Respriget et Catherine Milin à l'écoute des sections

plus important que plusieurs d'entre elles ont décidé de travailler au niveau de leur intercommunalité voire de leur circonscription. Or, il faut que les adhérents socialistes prennent l'habitude de réfléchir en dehors des cadres stricts des sections.

Les premières réponses confirment que les adhérents veulent débattre de sujets

en lien direct avec leurs préoccupations comme l'emploi ou la démocratie locale.

« Nous allons tenir compte des premiers retours pour affiner l'aide que nous pouvons apporter aux sections », expliquent Franck Respriget et Catherine Milin. D'abord, en regroupant les thématiques et en réduisant le nombre de questions mais aussi en proposant une liste d'experts pouvant animer des réunions et présenter les enjeux avant que les adhérents débattent.

À la rentrée, les sections pourront encore s'inscrire dans cette démarche. Une restitution des travaux sera organisée d'ici la fin de l'année, avant qu'un nouveau cycle ne soit lancé pour 2014. 🌸

Contact : milincatherine@gmail.com

Interview

Un rôle d'apaisement

Avec Nicolas Cadène

La Laïcité ne doit pas être une « réponse-valise » à tous les problèmes de la société, nous explique Nicolas Cadène, rapporteur de l'observatoire de la Laïcité.

Cap Finistère : Qu'est-ce que l'observatoire de la laïcité ?

Nicolas Cadène : Voulu par le président de la République, François Hollande, il a été installé officiellement le 8 avril. Présidé par Jean-Louis Bianco, il est composé de 23 membres : des représentants des grands ministères, dix personnalités qualifiées, sociologues, juristes ou historiens, et quatre parlementaires, députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition.

Notre mission consiste à informer le grand public, à faire preuve de pédagogie, en particulier en participant à la préparation de l'enseignement de la morale laïque qui entrera en vigueur à la rentrée 2014, et à proposer des méthodes pour permettre le vivre ensemble.

Chaque année nous présenterons également un état des lieux de la laïcité. Les ministres peuvent, et doivent, nous solliciter en cas de problème. Sur demande du

gouvernement nous pourrions émettre des recommandations et nous pourrions également nous auto-saisir si le besoin s'en fait sentir.

Cap Finistère : Comment avez-vous rédigé le point d'étape remis au Président et au Premier ministre ?

Nicolas Cadène : Les membres de l'observatoire ont réalisé ou demandé un état des lieux dans les différents secteurs. Les représentants des ministères de l'Intérieur, de la Santé, de la Défense ou des DOM TOM, par exemple, ont recensé les éventuelles difficultés rencontrées dans leur domaine. Nous avons également repris les travaux de la commission diversité du MEDEF et les analyses juridiques et historiques de spécialistes comme Alain Bergounioux, Jean Glavany ou Alain Christnacht. Enfin, Jean-Louis Bianco et moi-même signons un appel à destination de la presse pour demander aux journalistes de bien mesurer ce qu'ils peuvent dire ou écrire afin de ne pas dramatiser ou instrumentaliser des faits divers. La première mission que nous a assignée le président de la République est « l'apaisement ».

Cap Finistère : Car ce premier point d'étape montre que la laïcité est globalement bien respectée en France ?

Nicolas Cadène : Tout à fait. Il ne s'agit pas de nier les entorses à la laïcité mais il convient déjà de bien définir ce qui relève de la laïcité. Ces dernières années, on a eu tendance à faire de la laïcité une « réponse-valise » à tous les problèmes de la société. Mais il ne faut pas demander à la laïcité de régler tous les problèmes. Certains tiennent à des questions d'intégration, d'autres à la situation sociale et économique. Cette valeur est un fondement de la République et du vivre ensemble qui a pu paraître ces dernières années trop interdictif. La laïcité doit garantir les libertés de chacun sous réserves du respect des autres et de l'ordre public. Les états des lieux réalisés par les représentants des ministères et du monde de l'entreprise indiquent que la quasi-totalité des problèmes se règlent par le dialogue et les outils juridiques définis par le code du travail ou la jurisprudence. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas poser certaines limites. 🌸



Agenda

6 juillet

Fête départementale à partir de 15 h 00 débats et, à partir de 19 h 00, repas convivial et animations, salle Marcel Pagnol à Guilers.

8 juillet

20 h 00 : Bureau fédéral à Châteaulin.

13 septembre
Conseil fédéral.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1010 - Vendredi 5 juillet 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

Maître Anne-Sophie QUEINNEC
Notaire à BREST (29200)
24, rue Boussingault

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne-Sophie QUEINNEC, Notaire à BREST, le 14 juin 2013, enregistré à la recette des impôts de BREST PONANT le 19 juin 2013, bordereau n°2013/924, Case n°4 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI ORYKOU.

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital social : Cent euros (100 euros) constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : BREST (29200) 10, rue Chateaubriand.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Gérance : Monsieur Jacques LEMETAYER demeurant à BREST (29200) 10, rue Chateaubriand et Monsieur Paul DISSAUX demeurant à BREST (29200) 47, rue Poullic Al Lor, co-gérants.

Cessions de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation : RCS de BREST.

Pour avis,
Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

LE COSQUER

Société Civile Immobilière
au capital de 20 000 euros
Siège : 17, La Chapelle du Mur
29610 PLOUIGNEAU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PLOUIGNEAU du 24 juin 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale :

LE COSQUER.

Siège social : 17, La Chapelle du Mur - 29610 PLOUIGNEAU.

Objet social : La société a pour objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 20 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Frédéric LE BEC, demeurant La Chapelle du Mur - 29610 PLOUIGNEAU.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

T.P.V.S

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 30 900 euros
Siège : ZAC de Kerprigent
29860 PLOUVIEN
423 937 440 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Patrick DOUERIN, demeurant Route de Kerprigent - 29860 PLOUVIEN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Kerprigent - 29860 PLOUVIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

GARAGE BEL AIR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège : ZA du Bel Air - 29670 TAULÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TAULÉ du 24 juin 2013, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

GARAGE BEL AIR.

Siège social : ZA du Bel Air - 29670 TAULÉ.

Objet social : Garage automobile, mécanique automobile.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros.

Gérance : Monsieur Frédéric LE BEC, demeurant La Chapelle du Mur - 29610 PLOUIGNEAU, a été nommé gérant.

Immatriculation de la société : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21 juin 2013, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BA2I.

Siège social : Lieu dit Kervennou - 29710 PLONEIS.

Capital social : 2 000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune.

Objet social : Maçonnerie, Neuf, Rénovation, Démolition, Pose de cloisons sèches et de joints, Carrelages et Peintures.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Président : Monsieur Numan SARICA, demeurant 7, rue de l'Île d'Houat - 29000 QUIMPER, pour une durée de 3 années.

Les actions ne peuvent être transférées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues aux statuts.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis.

**SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A**
Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

SOCOLOC

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : ZI du Moros - Rive Gauche
29900 CONCARNEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CONCARNEAU du 21 juin 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

SOCOLOC.

Siège social : ZI du Moros - Rive Gauche - 29900 CONCARNEAU.

Objet social : L'achat, la réparation, la vente, la location de pièces et moteurs marins, la location de matériels de travaux publics levage et manutention.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Philippe DIEUDONNE demeurant 121, avenue de la Gare - 29900 CONCARNEAU.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2013 de la **SARL DOHA DISTRIBUTION**, au capital de 5 000 euros, 538 793 126 RCS BREST a décidé le transfert du siège social du 6, rue Victor Hugo - 29200 BREST au 182, rue Jean Jaurès - 29200 BREST, à compter de ce jour.

Le Gérant.

SOJEA

SARL au capital de 15 000 euros
2, rue San Divy
29560 TELGRUC SUR MER
493 144 539 RCS QUIMPER

Il résultait des décisions des associés en date du 21 mai 2013 les mentions suivantes à effet du 25 juin 2013 :

Article 2 - Objet social :

Ancienne rédaction : La société a pour objet :

- L'acquisition et la gestion des titres de la société **TELGRUC DISTRIBUTION**, SARL au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à TELGRUC SUR MER (29560) 2, rue San Divy, RCS QUIMPER 340 431 238 laquelle est propriétaire d'un fonds de commerce de type supermarché sis à TELGRUC SUR MER (29560) 2, rue San Divy et toutes prestations de services auprès de sa filiale.

- L'exploitation par l'intermédiaire d'un contrat de location-gérance qui lui sera consenti par la société sus-dénommée, d'un fonds de commerce de type Supermarché sis à TELGRUC SUR MER (29560) 2, rue San Divy à l'enseigne « 8 à Huit » ou à toute autre enseigne appartenant au groupe Carrefour, à l'exclusion de toute autre.

Nouvelle rédaction : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché sis à TELGRUC SUR MER (29560) 2, rue San Divy, à l'enseigne **CARREFOUR CONTACT** ou à tout autre enseigne appartenant au groupe Carrefour, à l'exclusion de toute autre.

**En cas de déménagement
pour continuer à recevoir le
Cap Finistère, merci de nous
préciser votre nouvelle adresse.**